

Von: newsletter.jurinfo@ipi.ch
Gesendet: Freitag, 27. Mai 2005 16:18
Betreff: Newsletter No 5/2005 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 5/2005 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. OMC, indications géographiques, extension de la protection de l'article 23 ADPIC à tous les produits
2. Adoption du message
3. Système de Madrid – révision partielle
4. Traité révisé sur le droit des marques (TLT)
5. Annuités de brevets : réduction de 110 francs

1. OMC, indications géographiques, extension de la protection de l'article 23 ADPIC à tous les produits

25 avril 2005, consultations de l'OMC sur les indications géographiques: Communication de la Suisse et d'autres Pays membres de l'OMC proposant d'encren formellement dans de l'Accord sur les ADPIC l'extension de la protection de l'article 23 ADPIC à tous les produits :

<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j104.shtm#1>.

2. Adoption du message

Lors de sa séance du 18.05.2005, le Conseil fédéral a adopté le message proposant l'approbation de deux traités visant la réforme du système du brevet européen. Il s'agit de l'Acte de révision de la Convention sur le brevet européen, d'une part, et de l'Accord facultatif sur les langues, de l'autre. Cf. Communiqué de presse (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10026f.pdf>) et documents : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j100.shtm#2>.

3. Système de Madrid – révision partielle

Du 4 au 8 juillet 2005, la Suisse et les autres pays parties à la Convention de Paris participeront auprès de l'OMPI à un Groupe de travail ad hoc qui aura pour tâche de discuter d'une révision partielle du système de Madrid (procédure de refus, clause dite "de sauvegarde" prévoyant que les dispositions de l'Arrangement sont applicables dans les relations entre les Etats parties à la fois au Protocole et à l'Arrangement, dispositions spécifiques du Règlement d'exécution commun). L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle offre au public intéressé la possibilité de prendre connaissance du document de travail préparé par l'OMPI et de lui envoyer des remarques et des suggestions d'ici au 19 juin 2005. Le document de travail peut être téléchargé sur le site Internet de l'OMPI : http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=7462.

4. Traité révisé sur le droit des marques (TLT)

Du 18 au 22 avril 2005 s'est tenue à Genève, dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la 14e séance du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT 14) :

<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j1100.shtm#a6>.

5. Annuités de brevets : réduction de 110 francs

Le 25 mai 2005, le Conseil fédéral a confirmé la décision prise par le Conseil de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle le 11 mars 2005 de baisser les annuités pour les brevets suisses et les brevets européens prenant effet en Suisse et au Liechtenstein de 420 à 310 francs suisses dès le 1er juillet 2005.

Cette révision a aussi été l'occasion de préciser la base légale permettant à l'Institut de percevoir des taxes pour des prestations de services particulières, de réintroduire expressément dans le règlement sur les taxes trois taxes pour des actes particuliers relevant du domaine des marques, d'assouplir les modalités de la perception de la surtaxe pour les mandats urgents et de procéder à une adaptation rédactionnelle de deux articles.

Communiqué de presse (<http://www.ige.ch/F/news/documents/n104f.pdf>) et modification du règlement sur les taxes (<http://www.ige.ch/F/news/documents/n105f.pdf>).

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).